TUTORIEL OBTENTION DU PERMIS DE PÊCHE

Comment obtenir son premier permis de pêche en Suisse

Marche à suivre pour se former, s'inscrire et obtenir sa formation **obligatoire SaNa** (attestation de compétences)

Contexte et historique

Il a été inscrit dans la loi en 2009 que les pêcheurs suisses doivent obligatoirement suivre une formation dite « SaNa » pour obtenir un permis de pêche. La dénomination SaNa vient du mot allemand « SachkundeNachweis » qui veut dire « attestation de compétences ».

Dans ce contexte il faut bien différencier deux choses :

I. La formation SaNa qui, avec son examen final est obligatoire. « *Cette formation n'est à suivre qu'une fois dans sa vie. A la suite de la réussite de l'examen, on reçoit sa carte SaNa (ou son numéro d'identité SaNa), qui permettra de commander ensuite autant de permis de pêche que l'on veut ».*

II. Le permis de pêche, quant à lui, donne l'autorisation de pêcher sur un lieu ou une région durant un laps de temps et il se commande auprès des organes de gestion.

Donc, pour obtenir un permis de pêche en Suisse il faut préalablement avoir obtenu son numéro d'identifiant Sana, qui confirme que vous avez bien suivi la formation obligatoire avec succès. Ensuite il faut commander son permis de pêche de la région ou du lieu pour finaliser l'autorisation de pêche sur un secteur, ou sur un lieu précis.

TUTORIEL OBTENTION DU PERMIS DE PÊCHE

Comment si prendre étape par étape

1. Dans un premier temps le futur participant à un cours SaNa doit d'abord commander le livre d'apprentissage (matériel didactique nommé « brevet du pêcheur sportif ») qui servira de base de travail pour ses révisions.
   Adresse d'information : www.formation-pecheurs.ch
   Adresse de commande du livre : Au magasin Royal pêche à la Chx-de-Fds (www.royal-peche.com) ou https://www.petri-heil.ch/de/shop/deutsche-version-

2. Dans un second temps, quand le futur participant aura révisé le livre d'apprentissage, il devra s'inscrire à un cours qu'il aura choisi sur la liste disponible sur le site du centre de formation SaNa (site nommé réseau de formation des pêcheurs) *www.formation-pecheur.ch* .
   ATTENTION : Le matériel didactique (livre nommé brevet du pêcheur sportif) que vous avez reçu à la suite de l'étape 1. possède un code personnel. Il vous sera demandé lors de votre inscription à cette étape 2.

3. Au troisième acte le participant se présente à la date et à l'adresse indiquée dans le descriptif du cours qu'il aura choisi dans l'étape 2.
   La formation dure 5h et elle est directement suivie par l'examen, qui lui dure environ 1h.
   ATTENTION :_Les cours sont également payants. Il ne faudra donc pas oublier de s'acquitter du paiement sur place à la date du cours.
   Vous recevrez un Email après votre inscription.
   *Le prix du cours est de **50.-**./p*
   ATTENTION : l'examen final se fait en ligne et en présentiel (sur place). Chaque participant doit être muni de son propre matériel (Smartphone, tablette, ordinateur portable), celui-ci lui permettant de répondre aux questions qui se trouvent sur une plateforme internet accessible durant le cours.

4. Au final et à la suite de toutes ces démarches, après avoir réussi votre examen, vous serez en possession de votre numéro d'identification SaNa. Alors il ne vous reste plus qu'à faire la demande pour votre permis de pêche. Par exemple à l'administration cantonale du canton Berne si vous êtes intéressé par la pêche des cours d'eau Bernois.

TUTORIEL OBTENTION DU PERMIS DE PÊCHE

Récapitulatif dans la forme d'un schéma organisationnel qui peut vous éclairer

Etapes 1,2 et 3 pour obtenir son SaNA Etape à faire un fois dans sa vie.

Etape 4 pour obtenir son permis de pêche à renouveler périodiquement.

Message très important des moniteurs du cours !

Il est nécessaire que chaque participant prenne conscience que l'obtention du SaNa est réglementée dans la loi suisse. Il est donc important que les participants révisent sérieusement le contenu du matériel didactique (l'examen comprend 50 questions, il faut au moins 40 réponses justes). Il faut également être conscient que chaque participant doit être au clair avec l'utilisation du matériel informatique qu'il doit obligatoirement emmener avec lui le jour du cours (tablette, ordinateur ou téléphone portable). L'utilisation de ce matériel informatique personnel obligatoire, lui permettra d'ouvrir le passage d'examen le jour du cours et de répondre au questionnaire en ligne.

Il est évident que les moniteurs SANA seront là à chaque étape le jour de l'examen.

En espérant avoir répondu à toutes vos questions concernant la formation et les permis de pêche dans les cantons de Berne ou Neuchâtel, nous vous souhaitons plein succès pour vos aventures de pêche.

Rivero Miguel & Santoro Roberto
Responsable SaNa